



Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 16 décembre 2024

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - SOUTIEN AU REMPLACEMENT DE CHAUFFAGES PEU PERFORMANTS ÉMETTEURS DE GAZ À EFFET DE SERRE (ACTION 3.5 DU PCAET)

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Sophie BROSSARD pouvoir à Corinne RIVET BONNEAU, Noélie FERREIRA pouvoir à Lucien-Jean LAHOUSSE, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Guillaume JUIN pouvoir à Romain DUPEYROU, Gérard LABORDERIE pouvoir à Christian BREMAUD, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Aurore NADAL, Sophia MARC pouvoir à Sophie BOUTRIT, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Frédéric NOURRIGEON pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Michel PAILLEY pouvoir à Philippe TERRASSIN, Nicolas ROBIN pouvoir à Gérard LEFEVRE, Johann SPITZ pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Florence VILLES pouvoir à Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, Bastien MARCHIVE, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Jacques BILLY, Alain CHAUFFIER, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - SOUTIEN AU REMPLACEMENT DE CHAUFFAGES PEU PERFORMANTS ÉMETTEURS DE GAZ À EFFET DE SERRE (ACTION 3.5 DU PCAET)

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Niortais vise à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire.

Dans ce cadre, l'action 3.5 du PCAET « Aide financière pour le remplacement des chauffages peu performants émetteurs de GES » a pour objectif :

- D'améliorer la qualité thermique des logements,
- Réduire les dépenses d'énergie des ménages et les émissions de GES,
- Améliorer la qualité de l'air, et limiter la précarité énergétique.

Pour répondre à cette action du PCAET, la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé, par délibération du 11 décembre 2023, la mise en place d'un soutien financier à destination des habitants pour le remplacement d'appareils de chauffage peu performants par des systèmes bois performants. La période couverte s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Cette action est en lien direct avec le Pacte Territorial (délibération dédiée).

Bilan provisoire de la période en cours (au 25 novembre 2024) :

- 78 demandes reçues dont :
 - o 5 pour un remplacement de chaudière fioul ;
 - o 2 pour un remplacement de chaudière gaz propane ;
 - o 31 pour un remplacement de foyer ouvert (cheminée) ;
 - o 36 pour un remplacement de foyer fermé ou insert ancien (cheminée) ;
 - o 4 pour un remplacement de poêle à bois ancien.

Le montant total prévisionnel d'aide financière est de 48 750 €.

Un contrôle des performances énergétique de l'enveloppe du logement est systématiquement effectué (avec visite sur place si besoin) par l'équipe de conseillers France Rénov' de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il est proposé de reconduire ce dispositif d'aide financière dans les conditions suivantes :

→ Aide n°1 : aide financière à l'installation d'équipements performants (poêles ou inserts de type Flamme verte 7 étoiles) en remplacement de foyers ouverts ou inserts bois, anciens et peu

performants.

→ **Aide n°2** : aide financière à l'installation de chaudières bois performantes en remplacement de chaudières fioul ou gaz en citerne (propane).

Principe :

- Apporter un aide simple et lisible, pour tous, quel que soit le niveau de revenus du demandeur (en complément des aides nationales attribuées dans le cadre de MAPRIM RENOV', s'il y a ;
- Apporter un conseil et un accompagnement gratuit aux propriétaires.

Conditions d'éligibilité :

- Être propriétaire occupant de son logement en résidence principale ;
- Uniquement en remplacement d'un système existant peu performant (les nouvelles installations ne sont pas éligibles) ;
- Niveau d'isolation de l'habitation correct (réalisée préalablement ou simultanément) : consommation d'énergie de l'habitation <330 kWh/m².an.
- Performance minimale du nouvel équipement : Flamme verte 7 étoiles.

Montant de l'aide : enveloppe globale de 24 500 €

→ **Aide n°1 (poêle ou insert)** : 250 € par dossier / Enveloppe financière globale de 9 500 € par an (38 dossiers)

→ **Aide n°2 (Chaudière)** : 1 500 € par dossier / Enveloppe financière globale de 15 000 € par an (10 dossiers)

Il est proposé que la période couverte par ce dispositif s'étende du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La procédure est détaillée dans le règlement et le schéma joints en annexe de cette délibération.

Le budget correspondant a été proposé au vote du budget 2025.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le lancement du dispositif d'aide financière considéré, en direction des habitants, propriétaires pour le remplacement de systèmes de chauffage peu performants ;
- Approuve le Règlement et la procédure de l'aide annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à signer, le cas échéant, les documents afférents à sa mise en œuvre ;
- Autorise le versement de la somme correspondante au prorata des dépenses engagées dans le cadre de ce dispositif.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Christian BREMAUD

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué